



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 22 JANVIER 2022

Le samedi 22 janvier 2022, à 9h30, le conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 18 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Présents : M. Cédric MEYNIER, M. Eric MARIDET, Mme Catherine TACHET, Mme Véronique WHITEHEAD, Mme Marianne FERREIRA, M. Julien DUMONT, M. Eric CALCHERA, Mme Nathaly PERRIER, M. Frédéric DUTHEIL, Mme Patricia BOUREAU, M. Fabien NESPOULOUS

Représentés : M. Julien LESTANGT à Mme Catherine TACHET, M Emmanuel LAURENT à Mme Catherine TACHET, M Clément DELAVET à M. Eric CALCHERA

Absents : Mme Annabelle WEISS.

ELECTION ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-14 du 23 mai 2020, portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Considérant la démission de M. Bertrand CORMERAIS, adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier en date du 14 janvier 2022,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal le conseil municipal, à l'unanimité décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, puis procède au vote.

Est candidat : M. Julien LESTANGT

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

A obtenu : 11

Article 3 : M. Julien LESTANGT est désigné en qualité d'adjoint au maire. Le tableau du conseil municipal sera donc modifié en conséquence.

NOMINATION CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Considérant l'article L2122-18 du CGCT qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux,

Considérant la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir délégation de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une délégation,

Considérant la création d'un poste de conseiller délégué par délibération 2020-15,

M. le Maire propose à l'assemblée de déléguer à M. Julien DUMONT, les fonctions afférentes aux travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (11 Pour et 3 abstentions), approuve la proposition de M. le Maire.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que M Bertrand CORMERAIS démissionnaire, était membre de la commission d'appel d'offres, il convient de désigner un remplaçant.

Il est donc décidé de réélire les membres titulaires et suppléants de cette commission pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de trois membres suppléants au sein du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont élus, à l'unanimité,

Titulaires : Mme FERREIRA Marianne, Mme TACHET Catherine et Mme Nathaly PERRIER

Suppléants : M. MARIDET Eric, M. DUMONT Julien et M. Clément DELAVET

NOMINATION DÉLÉGUÉ AU SIVOM

Conformément à ses statuts, le SIVOM de l'Albaret est administré par un comité composé de délégués élus par le conseil municipal de chaque commune associée, chacune d'elle est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires et un délégué suppléant et un délégué titulaire supplémentaire par fraction de 500 habitants en cas de population supérieure à 1 000 habitants. M. Bertrand CORMERAIS, démissionnaire était élu délégué au SIVOM, il y a donc lieu de le remplacer

M. Julien DUMONT propose sa candidature,

Avec 11 voix Pour et 3 abstentions, M. Julien DUMONT est élu délégué titulaire du SIVOM de l'Albaret.

MAITRE D'ŒUVRE- TRAVAUX RENOVATION ECOLE PRIMAIRE

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 15/01/2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché public :

Maîtrise d'œuvre de Rénovation de l'école Primaire, avec la société :

ÎLOT architecture
18 rue de Rabanesse
63 000 Clermont-Ferrand
Pour un montant prévisionnel de 92 500,00€
(Enveloppe prévisionnelle de travaux de 900 000,00€)

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

M. le Maire présente les lignes directrices de gestion de la collectivité validées par le comité technique du centre de gestion en date 21/12/2021, telles que jointes en annexe.

Celles-ci sont actées par arrêté du Maire.

Le conseil municipal prend connaissance du document et prend acte de cette décision.

CREATION POSTES

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des avancements de grade prévus en 2022, M. le Maire propose de créer les postes suivants :

- Un poste administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps non complet 30/35^{ème}

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide

- de créer les postes mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} février 2022.

- Que les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire correspondant à chaque grade créé.
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 22/01/2022		
GRADE	TTH	Nbre de postes
Adjoint Administratif Principal 1	35	1
Adjoint Administratif Principal 2	35	2
Adjoint Technique Principal 1	35	1
Adjoint Technique Principal 2	35	1
Adjoint d'Animation	19	1
Adjoint Technique	35	1
Adjoint Technique	14,8	1
Adjoint Technique	13	1
Adjoint Technique	18,2	1
Adjoint Technique	17	1
Adjoint Technique Principal 2	30	1
Adjoint Technique	30	1
ATSEM Principal 1	32,5	1
ETAPS Principal 1	5	1

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

RAPPORT CLECT

La Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges de la Communauté de communes s'est réunie le 30 novembre 2021 concernant deux évolutions statutaires : l'élargissement de la compétence enfance jeunesse à la tranche d'âge 12-17 ans et la prise de compétence mobilité. Elle a produit un rapport sur l'évaluation de ces transferts de charges.

Après avoir pris connaissance de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes, approuve le rapport de la C.L.E.T.C. de Mond'Arverne Communauté en date du 30/11/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

